

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1956

3 août 2015

SOMMAIRE

Afinap S.à r.l.	93844	HLD EUROPE S.C.A.	93852
Alliance Laundry Equipment Recevables Europe S.à r.l.,	93842	HLD EUROPE S.C.A.	93859
AltiCrest S.C.A., SICAV-SIF	93849	Ionic Pharmaceutical S.à r.l.	93865
Auber S.A.	93846	LFPartners Investment Funds	93888
Blue Steel Logistics SA	93888	LöweKlau S.A.	93843
BTE Finance S.à r.l.	93888	Montinvest International S.A.	93842
Castle Holding S.A.	93842	MS Services	93882
DB Fixed Coupon Fund 2018 II	93847	Navan Patrimoine S.A. SPF	93843
DB Opportunity	93847	Newalux S.A.	93845
Degroof Inst.	93846	Ontex II-A S.à r.l.	93870
Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.	93848	Ontex III S.A.	93874
Deutsche Bank Zins & Dividende	93847	Ontex II S.à r.l.	93866
Dux Real Estate S.A.	93843	Ontex I S.à r.l.	93860
DWS Etoile	93848	Ontex I S.à r.l.	93863
DWS Global Value	93847	Ontex IV S.A.	93879
DWS Rendite Optima	93847	Postbank Strategie	93848
DWS Top Portfolio Defensiv	93847	Quaesta Capital Umbrella SICAV-SIF	93846
Dynex Energy S.A.	93844	Redstone Invest S.A.	93845
Eurazeo Management Lux S.A.	93843	Relaxation 2000	93845
Flaugust S.A.	93844	Timesavers s.à r.l.	93848
Gentherm Luxembourg I	93848	Wild Project Gallery S.à r.l.	93882
Gentherm Luxembourg II	93845	Zurich	93848

Montinvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 79.761.

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le *19 août 2015*, à 11 heures, au siège social, en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat
- Examen de la situation des mandats (Ratification de la cooptation administrateur, nomination d'un nouvel administrateur)
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015123644/17.

Castle Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 72.963.

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs, Mesdames, les actionnaires que vous êtes convoqués, le *19 août 2015*, à 10 heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Examen de la situation des mandats (nomination d'un nouvel administrateur),
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015123645/18.

Alliance Laundry Equipment Recevables Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.462.

Suivant le contrat de cession de parts daté du 12 juin 2015

Nouvel actionnaire:

Alliance Laundry Systems LLC (Limited Liability company) ayant son siège social à Shepard Street, WI 54971 Ripon (USA), enregistrée auprès du registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 2870394.

Ancien Actionnaire:

Alliance Laundry Equipment Recevables 2013 LLC (Limited Liability company) ayant son siège social à Orange Street 1209, The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, Wilmington DE19801 Delaware (USA), enregistrée auprès du registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 5336749.

Luxembourg, le 12 juin 2015.

Pour avis sincère et conforme

Alliance Laundry Equipment Recevables Europe S.À R.L.

Un mandataire

Référence de publication: 2015089363/19.

(150102942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Dux Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 139.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015086245/10.

(150098144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Eurazeo Management Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 116.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurent Guérineau / François Pfister
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015086264/11.

(150098182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

LöweKlau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 169.429.

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le *19 août 2015* à 9 heures, au siège social, en
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Examen de la situation des mandats (nomination d'un nouvel administrateur)
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015123649/16.

Navan Patrimoine S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 163.591.

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le *19 août 2015*, à 18 heures, au siège social, en
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Affectation du résultat
- Examen de la situation des mandats (Ratification de la cooptation administrateur, nomination d'un nouvel administrateur)
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015123650/17.

Flaugust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 132.854.

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs, Mesdames, les actionnaires que vous êtes convoqués, le 19 août 2015, à 17 heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Examen de la situation des mandats (nomination d'un nouvel administrateur),
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015131266/17.

Dynex Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 164.435.

We hereby give Shareholders notice of an

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company that will be held extraordinarily on 19th August 2015 at 3.00 p.m. (local time) at the registered office of the Company at which the following Agenda will be considered:

Agenda:

1. Acceptance of the resignation of Mr Luciano Petti with effect as at 2nd February 2015.
2. Subsequent reduction of the number of the Company's directors from 4 to 3.
3. Reports of the Board of Directors and of the "Réviseur d'entreprises".
4. Approval of the balance sheets, the profit and loss accounts and appropriation of the results as at 31st December 2013 and 31st December 2014.
5. Discharge to be given to the Directors and the "Réviseur d'entreprises".

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015125789/18.

Afinap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 182.139.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 juin 2015 à 8.30 heures à Luxembourg

- Les mandats du Gérant unique et du Réviseur d'entreprises Agréé viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Gérant de Monsieur Geoffroy DELORE.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de MAZARS Luxembourg, Cabinet de révision agréé 10A, rue Henri M. Schnadt L - 2530 Luxembourg, Réviseur d'entreprises Agréé.
- Les mandats du Gérant unique et du Réviseur d'entreprises Agréé viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2015.

Pour copie conforme
FIDUPAR
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2015089344/19.

(150101989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Gentherm Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 191.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015083229/9.
(150095757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Relaxation 2000, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5433 Niederdonven, 57, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 55.993.

Les Comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/06/2015.

Pour RELAXATION 2000 S.à r.l

J. REUTER

Référence de publication: 2015083556/12.

(150095742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Newalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 145.372.

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le *19 août 2015*, à 17 heures, au siège social, en
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat
- Examen de la situation des mandats (Ratification de la cooptation administrateur)
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015123651/16.

Redstone Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 112.513.

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le *19 août 2015*, à 15 heures, au siège social, en
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat
- Examen de la situation des mandats (Ratification de la cooptation administrateur, renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, nomination d'un nouvel administrateur)
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015123653/17.

Quaesta Capital Umbrella SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Quaesta Capital Umbrella SICAV

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015087455/12.

(150100082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Auber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 121.682.

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le *19 août 2015*, à 14 heures, au siège social, en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat
- Examen de la situation des mandats (nomination d'un nouvel administrateur)
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015123654/16.

Degroof Inst., Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.081.

Attendu que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société convoquée pour le 30 juillet 2015 à 14:00 heures au siège social de la Société n'a pas pu délibérer valablement faute de quorum, les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *3 septembre 2015* à 14:00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la Société de Société d'investissement à Capital Variable relevant de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés en Société d'investissement à Capital Variable relevant de la partie I de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.
2. Refonte intégrale des statuts.
3. Divers.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sans condition de quorum. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Tout actionnaire a la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société. Le Conseil d'Administration prie les actionnaires qui ne pourraient assister à l'Assemblée de bien vouloir renvoyer leur procuration avant le 2 septembre 2015 soit par courrier au siège de la Société (à l'attention de Monsieur Laurent CROMLIN), soit par fax au numéro +352 250721 2347.

Le projet de texte des statuts est disponible au siège social de la Société et peut être obtenu sans frais sur simple demande de toute personne pouvant démontrer sa qualité d'actionnaire de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015130144/755/26.

DB Opportunity, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - DB Opportunity - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015121009/9.

(150130829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

DB Fixed Coupon Fund 2018 II, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - DB Fixed Coupon Fund 2018 II - einregistriert und beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.

Zwecks Offenlegung beim Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015121008/9.

(150130812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

DWS Global Value, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - DWS Global Value - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015121012/9.

(150130893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

DWS Rendite Optima, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - DWS Rendite Optima - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015121014/9.

(150130923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

DWS Top Portfolio Defensiv, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - DWS Top Portfolio Defensiv - einregistriert und beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.

Zwecks Offenlegung beim Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015121015/9.

(150130945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Deutsche Bank Zins & Dividende, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - Deutsche Bank Zins & Dividende - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015121010/9.

(150130850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Zurich, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - Zurich - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015121013/8.

(150130905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

DWS Etoile, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - DWS Etoile - einregistriert und beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.
Zwecks Offenlegung beim Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015121011/8.

(150130892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Postbank Strategie, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - Postbank Strategie - einregistriert und beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.
Zwecks Offenlegung beim Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015121934/8.

(150131365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Timesavers s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 88.919.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015086766/10.

(150098155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Gentherm Luxembourg I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 191.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083228/9.

(150095745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Das Verwaltungsreglement - Zurich Vorsorge Premium II - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015121935/11.

(150131379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

AltiCrest S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 172.116.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of July.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was convened an extraordinary general meeting of the shareholders of AltiCrest S.C.A., SICAV-SIF, a Luxembourg company in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions (S.C.A.)), qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable (SICAV)), established as a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé (SIF)), registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B172.116, with its registered office at 2 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated by a notarial deed of Maître Roger ARRENSDORFF on 25 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Memorial») number 2652 on 27 October 2012 (the «Fund»), amended for the last time by a notarial deed of Maître Roger ARRENSDORFF dated 13 May 2013, published in the Memorial number 1856 on August 1st 2013.

The meeting was declared open in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at 02:30 p.m. and presided by Cathie SCALIA, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Chairman»).

The Chairman appointed as secretary Emily LE VAILLANT, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Secretary»).

The meeting elected as scrutineer Priscilla GEHLEN, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Scrutineer»).

The board of the meeting formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

i. The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialised «ne varietur» by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

ii. It appears from the attendance list that 6,48 % (six point forty-eight percent) of the share capital of the Fund is represented at this meeting. The shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and consider being validly convened. All the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow him to carefully examine each document. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and vote on all items of the agenda.

iii. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Update of the preliminary title concerning the definitions in accordance with the prospectus of the Fund;
2. Update of the articles of association of the Fund to reflect the entry into force of the 2013 Law;
3. Amendment of article 9.9 on the issue of shares, point (iii);
4. Clarification of article 10.1.2 on the subscription and payment of investor shares - classical process;
5. Amendment of article 10.1.7 on the subscription and payment of investor shares - classical process, in accordance with the prospectus of the Fund;
6. Amendment of article 10.2 on the subscription and payment of investor shares - private equity process, in accordance with the prospectus of the Fund;
7. Replacement of the accounting principle based on IFRS mentioned in article 16.5 by Luxembourg GAAP;
8. Clarification of article 22.1 (conflicts of interest);
9. Change of the date of the annual general meeting of the shareholders of the Fund to the tenth Business Day of June of each year;
10. Update of article 28.1 on distributions;
11. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions are taken [at the unanimity of the shareholders present or represented:

First resolution

The meeting resolves to approve the amendment of the preliminary title concerning the definitions as follows:

- Insertion of the following definition:

“2013 Law” The Luxembourg law dated 12 July 2013 relating to alternative investment funds managers, as amended or supplemented from time to time.

- Replacement of “Limited Shareholders” by “Investors” in the definitions of “Eligible Investor” and of “Institutional Investor”

- Update of the definition of “Financial Year”, which was amended in May 2013 (1 January to 31 December instead of 1 July to 30 June)

- Deletion of “and/or equivalent performance fees” in the definition of “performance period”, which shall now be read as follows:

“Performance Period” With respect to any particular Sub-Fund, the period during which performance is measured on which performance fees is calculated and payable as described in each Appendix of the Placement Memorandum.

- Replacement of “Board” by “General Partner” in the definition of “prohibited person” and in the definition of “Subscription Day”;

- Amendment of the definition of “redemption day” as follows:

“Redemption Day” The Business Day on which redemption requests are accepted by the Company according to a Valuation Day, and subject to a notice period, for each relevant Class of Share of a Sub-Fund as specified in the relevant Appendix to the Placement Memorandum and such other day or days as the General Partner may determine in its absolute discretion from time to time on a case by case basis or generally.

- Insertion of “and its relevant Appendix” in the definition of “Share” or “Shares”, which shall now be read as follows:

“Share” or “Shares” Shares issued in any Classes or any Sub-Fund, pursuant to these Articles and to the Placement Memorandum and its relevant Appendix.

- Clarification of the definition of “Subscription Day” which shall now be read as follows:

“Subscription Day” The Business Day on which subscription requests are accepted by the General Partner according to a Valuation Day, and subject to a notice period, for each relevant Class of Share of a Sub-Fund as specified in the relevant Appendix to the Placement Memorandum and such other day or days as the General Partner may determine in its absolute discretion from time to time on a case by case basis or generally

- Update of the reference to directive 2009/65/CE in the definition of “Well-informed Investors”.

Second resolution

The meeting resolves to approve the update of the articles of association of the Fund to reflect the entry into force of the 2013 Law and to include a reference to the 2013 Law in article 1.2, 29.2 and 34 which will now be read as follows:

- “ **1.2.** The Company shall be governed by the 2007 Law, the 1915 Law and the 2013 Law.”

- “ **29.2.** The Depositary shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law and by the 2013 Law.”

- “ **Art. 34. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law, the 2007 Law and the 2013 Law, as such laws have been or may be amended from time to time.”

Third resolution

The meeting resolves to approve the amendment of article 9.9 on the issue of shares and to replace point (iii), as follows: “(iii) A specific management, advisory and performance fee structure; and/or”

Fourth resolution

The meeting resolves to approve the clarification of article 10.1.2 on the subscription and payment of investor shares - classical process by the deletion of “the immediately preceding” before Valuation Day in point (ii) of the first sentence. As a consequence, the first sentence of article 10.1.2 shall now be read as follows:

“ **10.1.2.** For any of the Sub-Funds, Investor Shares of each available relevant Class are (subject to any specific terms as specified in the relevant Appendix) available for subscription (i) during an Initial Offering Period for such Class at the Initial Issue Price specified in the relevant Appendix together with any subscription fee or other initial fee as may be set out in the relevant Appendix and (ii) after the Initial Offering Period as of each Subscription Day at the Issue Price calculated as at Valuation Day specified in the relevant Appendix together with any subscription fee or other initial fee as may be set out in the relevant Appendix.”

Fifth resolution

The meeting resolves to approve the amendment of article 10.1.7 on the subscription and payment of investor shares - classical process, in accordance with the prospectus of the Fund. As a consequence, article 10.1.7 shall now be read as follows:

“ **10.1.7.** Applications received by the Registrar and Transfer Agent on behalf of the Company are irrevocable unless and until rejected by the General Partner. All applications to subscribe for Shares shall be dealt with on an unknown Net Asset Value basis before the determination of the Net Asset Value per Share applicable for that relevant Subscription Day.”

Sixth resolution

The meeting resolves to approve the amendment of article 10.2 on the subscription and payment of investor shares - private equity process, in accordance with the prospectus of the Fund. As a consequence, the following paragraphs of article 10.2 have been amended and shall now be read as follows:

- Insertion of a paragraph 10.2.1: “In addition to the provisions set out in the Classical Process, a Private Equity Sub-Fund may apply the following provisions specific to private equity operations, whenever their application are explicitly mentioned or referred to in the relevant Appendix. These specific provisions aim at taking into account the specific needs for a Private Equity Sub-Fund relating to funding in the view to implement its investment policy.”

- Insertion of a paragraph 10.2.3: “Through a Subscription and Commitment Agreement, Limited Shareholders make Commitments in a Private Equity Sub-Fund which will be called by the General Partner from time to time during the investment period, by means of capital call notices.”

- Subsequent renumbering of the following paragraphs.

- Amendment of paragraph 10.2.3 (to be renumbered 10.2.5) as follows:

“ **10.2.5.** Subsequent Closings. After the Initial Closing, new Commitments will be accepted from Initial Limited Shareholders and other investors at such Closings ("Subsequent Closings") as specified in the relevant Appendix, but no later than the Final Closing Date. Dates of Subsequent Closings will be communicated to the Limited Shareholders upon a prior notice of thirty (30) calendar days.”

- Deletion of the last sentence of paragraph 10.2.4 (to be renumbered 10.2.6).

- Deletion of paragraph 10.2.5.

- Insertion a new paragraph (to be numbered 10.2.7) as follows:

“ **10.2.7.** After any Initial Offering Period, the Subscription Price per Share of each Class of a Private Equity Sub-Fund is the Net Asset Value per Share of such Class of this Sub-Fund, determined as at the relevant Sub-Fund Appendix, and increased by any applicable subscription charge (which will be acquired to the Sub-Fund) if any, as specified in the relevant Sub-Fund Appendix. Additionally, a Private Equity Sub-Fund may set out different valuation conditions to determine the Subscription Price after the Initial Offering Period, whenever it is clearly described in the relevant Sub-Fund Appendix and it guarantees a fair and equal treatment between all Limited Shareholders.”

Seventh resolution

The meeting resolves to approve the replacement of the accounting principle based on IFRS mentioned in article 16.5 by Luxembourg GAAP and the deletion of the remainder of the sentence, which shall now be read as follows:

“ **16.5.** The total net assets of the Company will be equal to the difference between the gross assets and the liabilities of the Company in accordance with the Luxembourg GAAP”

Eighth resolution

The meeting resolves to approve the clarification of article 22.1 on the conflicts of interest as follows:

“ **22.1.** The Company is organized and structured to minimize the risk of investors’ interests being prejudiced by conflict of interest arising between the Company and, where applicable, any person contributing to its business activity or any person linked directly or indirectly to the Company. However, potential conflicts of interest may exist in the structure and operation of the Company's business. In particular, some of the Board members of the General Partner may also be the directors of some of Investment Advisors and of their affiliates. In such a case, the Company shall ensure that Investors’ interests are safeguarded and will at all times comply with the applicable Luxembourg Law and the terms and conditions of the Placement Memorandum.”

Ninth resolution

The meeting resolves to approve the change of the dates of the annual general meeting of the shareholders of the Fund to the tenth Business Day of June of each year.

As a consequence of the above, the meeting resolves to amend article 24.2 of the articles of association of the Fund, to be read as follows:

“ **24.2.** The annual general meeting of the Shareholders will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on the 10th Business Day of June of each year at 1.00 p.m. (Luxembourg time).

The annual general meeting may be held abroad if the General Partner, acting with sovereign powers, decides that exceptional circumstances so require.”

Tenth resolution

The meeting resolves to approve the update of article 28.1 on distributions as follows:

“ **28.1.** Distributions of proceeds received by the Company shall be distributed according to the relevant Appendix whenever the net assets of the Company do not fall below the minimum set forth by law, i.e. EUR 1,250,000.”

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Fund as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand two hundred and fifty Euro (EUR 2,250,-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed and these minutes were signed by the members of the board and by the notary.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Signé: SCALIA, LE VAILLANT, GEHLEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 juillet 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 21588. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125833/181.

(150138743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

HLD EUROPE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 198.109.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le deux juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

(1) HLD ASSOCIES EUROPE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'«Actionnaire commandité»); et

(2) COMPAGNIE DE L'AUDON, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social 41/43 rue Saint-Dominique, F-75007 Paris, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 479 273 278, (l'«Actionnaire Commanditaire»).

Les parties mentionnées aux points ci-dessus (les Actionnaires Initiaux), étant représentées par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé; lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des Actionnaires Initiaux et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Les Actionnaires Initiaux, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils ont arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il est établi une société en commandite par actions sous la dénomination de «HLD EUROPE S.C.A.» (la Société).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du gérant commandité de la Société (le Gérant Commandité). Le siège social peut également être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une période indéterminée.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement

luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social souscrit est fixé à un montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 1 (une) action de commandité ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) et 30.999 (trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de commanditaire ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune. Les actions de commanditaire et les actions de commandité sont collectivement désignées comme les actions, et le terme actionnaire désigne l'un des détenteurs de ces actions.

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale, avec l'accord du Gérant Commandité, statuant comme en matière de modification des présents statuts (les Statuts), tel que prévu à l'Article 10.2.

5.3 Droits préférentiels de souscription

En cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), et qui sont payés en numéraire, y compris, et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au prorata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

5.4 Apports au compte de «capital surplus»

Le Gérant Commandité est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Gérant Commandité et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles actions doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise (c'est-à-dire le compte 115 "apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" prévu par le plan comptable luxembourgeois (si il est utilisé) du 10 juin 2009).

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise, et ces apports seront enregistrés dans le compte de «capital surplus» mentionné au paragraphe ci-dessus.

5.5 Autorisation pour le Gérant Commandité d'augmenter le capital social

(a) Montant de l'autorisation

Le capital autorisé de la Société est fixé à un montant de 100.000.000 USD (cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par un maximum de 100.000.000 (cent millions) d'actions de commanditaire, ayant une valeur

nominale de 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune. Aucune action de commandité ne peut être émise en vertu du capital autorisé de la Société.

(b) Conditions de l'autorisation

Le Gérant Commandité est autorisé à augmenter le capital social existant jusqu'au montant de capital autorisé, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant à la date de publication de l'acte constitutif de la Société au Mémorial et se terminant au cinquième anniversaire de cette date (la Période) au moyen de (i) l'émission d'actions de commanditaire en contrepartie d'apports en numéraire, (ii) l'émission d'actions de commanditaire en contrepartie d'apports en nature, et (iii) l'incorporation des bénéfices et réserves distribuables, y inclus la prime d'émission et le capital surplus, avec ou sans émission de nouvelles actions de commanditaire.

Le Gérant Commandité est autorisé à définir les conditions applicables à toute souscription et émission d'actions de commanditaire conformément au pouvoir qui lui est conféré aux termes de cet Article 5.5, et notamment de déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives d'actions de commanditaire, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission, ainsi que les modalités de paiement des actions en vertu de tout document ou contrat y compris, et de manière non-exhaustive, un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions.

Le Gérant Commandité est autorisé (i) durant la Période, (a) à émettre des obligations convertibles ou tous autres instruments de dettes convertible, des obligations assorties d'un droit de

souscription et autres instruments permettant à leur détenteur de souscrire à des actions de commanditaire ou de se voir attribuer des actions de commanditaire, tels que (liste non-exhaustive) des warrants (les Instruments), et (b) à émettre des actions de commanditaire sous la condition de l'exercice des droits attachés aux Instruments et dont l'émission est effective à compter de cet exercice jusqu'à ce que, en ce qui concerne chacun des points (a) et (b), le montant du capital social augmenté atteint en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments soit égal au capital autorisé, et (ii) à émettre des actions de commanditaire suite à l'exercice des droits attachés aux Instruments jusqu'à ce que le montant du capital social augmenté atteint en conséquence d'une telle émission d'actions soit égal au capital autorisé, à tout moment, que ce soit pendant la Période ou en dehors de la Période, à la condition que les Instruments soient émis pendant la Période. Les actions de commanditaire devant être émises en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments peuvent être payées par un apport en numéraire, un apport en nature, ou au moyen de l'incorporation de bénéfice et de réserves distribuables, en ce compris la prime d'émission et le capital surplus.

Le Gérant Commandité est autorisé à déterminer les conditions applicables aux Instruments, y compris le prix, le taux d'intérêt, le prix d'exercice, le taux de conversion ou le taux de change, ainsi que les modalités de remboursement, et il est autorisé à émettre lesdits Instruments.

(c) Autorisation de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription

Le Gérant Commandité est autorisé (i) à supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires prévus par la Loi de 1915, tels que reflétés dans l'Article 5.3, portant sur l'émission de nouvelles actions de commanditaire et d'Instruments et (ii) à supprimer ou limiter

les droits des actionnaires à être traités de manière égalitaire pour ce qui concerne l'attribution des actions de commanditaire devant être émises par voie d'incorporation de bénéfices et de réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, en vertu de tout document ou contrat y compris, et de manière non exhaustive, un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions et conformément à l'exercice des droits attachés aux Instruments, dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

(d) Modification des Statuts consécutive à une augmentation de capital

L'Article 5 des présents Statuts sera modifié de façon à refléter chaque augmentation du capital effectuée en vertu de l'autorisation accordée au Gérant Commandité conformément à l'Article 5, et le Gérant Commandité prendra lui-même ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire constater par devant notaire l'augmentation de capital social et les modifications consécutives des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 **Forme des actions**

Les actions de la Société sont nominatives et resteront nominatives exclusivement.

6.2 **Registre des actionnaires et certificats d'action**

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions d'actions. La propriété des actions est établie par l'inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le Gérant Commandité.

6.3 **Propriété et co-propriété des actions**

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

6.4 Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites définies par la loi.

Art. 7. Cessions d'actions. Une cession d'action peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des actionnaires de la Société, après avoir été datée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

Les actions de commandité pourront seulement être transférées à une personne désignée au moment où le transfert est effectif comme Gérant Commandité à l'occasion d'une Assemblée Générale.

Art. 8. Obligations des actionnaires. Les détenteurs d'actions de commanditaire ne sont responsables qu'à hauteur du montant de l'apport de capital qu'ils ont fait ou vont faire, selon le cas, à la Société.

Les détenteurs d'actions de commandité sont solidairement responsables des dettes de la Société sans aucune limite, tel que stipulé à l'article 102 de la Loi de 1915.

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'Assemblée Générale dispose des droits qui lui sont expressément conférés en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales.

10.1 Lieu et date de l'Assemblée Générale annuelle et des autres Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à onze heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Grand-Duché de Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant Commandité constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

10.2 Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote

(a) Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Gérant Commandité ou par le conseil de surveillance, le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si un ou plusieurs actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins 5 (cinq) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

(b) Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour et doivent être publiés deux fois à 8 (huit) jours d'intervalle au moins, et 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial ainsi que dans un journal luxembourgeois.

Les avis de convocation, envoyés par lettres missives, sont adressés 8 (huit) jours avant toute Assemblée Générale aux actionnaires en nom. L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être prouvé.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Gérant Commandité ou par le conseil de surveillance, le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Gérant Commandité ou du conseil de surveillance, le cas échéant.

(c) Droits de vote attachés aux actions

Chaque action confère une voix à son détenteur.

(d) Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint

L'Assemblée Générale ne peut passer des résolutions sur toute matière qu'avec le consentement du Gérant Commandité.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires

proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, (i) par des annonces publiées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins, et 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois ou (ii) de toute autre manière permise par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Lors des deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des Assemblées Générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires et des obligataires.

(e) Participation par procuration

Chaque actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

(f) Vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter par écrit au moyen d'un formulaire, à condition que les formulaires portent (i) les noms, prénoms, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) la mention des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation ainsi que les projets de résolutions relatifs à chaque point de l'ordre du jour, et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) pour chaque projet de résolution relatif aux points de l'ordre du jour. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

(g) Participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout actionnaire de la Société peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale tenue par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à ladite réunion.

(h) Bureau

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

(i) Procès-verbaux et copies certifiées

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le Gérant Commandité.

Art. 11. Administration de la société.

11.1 Pouvoirs du Gérant Commandité

La Société sera gérée par le Gérant Commandité, qui est HLD ASSOCIES EUROPE S.A.

Le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Gérant Commandité.

11.2 Révocation du Gérant Commandité

Le Gérant Commandité pourra être révoqué et/ou remplacé à tout moment avec ou sans motif en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale adoptée comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 10.2.

11.3 Rémunération du Gérant Commandité

Le Gérant Commandité est éligible à recevoir une rémunération de la part de la Société dont le montant sera approuvé par l'Assemblée Générale.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Gestion journalière Le Gérant Commandité peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

12.2 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions et commissions

Le Gérant Commandité est aussi autorisé à nommer une personne pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Il peut aussi nommer des commissions ou sous-commissions pour effectuer des tâches spécifiques.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 Pouvoir de signature du Gérant Commandité

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant Commandité.

13.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion journalière

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 12.1.

13.3 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toute personne ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 14. Conseil de surveillance - Réviseur d'entreprises agréé / Cabinet de révision agréé.

Les affaires de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance).

Toutefois aucun conseil de surveillance ne sera nommé si, au lieu de nommer un conseil de surveillance, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprise agréés ou cabinet(s) de révision agréés afin de procéder à l'audit des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des contrats de prestation de services conclus entre ces derniers et la Société.

Le Conseil de Surveillance disposera des pouvoirs qui sont conférés au commissaire aux comptes stipulés à l'article 62 de la Loi de 1915.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant Commandité sur les matières déterminées par ce dernier, et peut autoriser toutes les actions du Gérant Commandité qui n'entrent pas dans le cadre des pouvoirs du Gérant Commandité fixés par la loi ou les règlements ou les présents Statuts.

Les membres du Conseil de Surveillance sont élus par l'Assemblée Générale pour un mandat maximum renouvelable de six années.

L'Assemblée Générale déterminera la rémunération, le cas échéant, des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président (nommé par le Conseil de Surveillance) ou par le Gérant Commandité.

Un avis de convocation écrit sera remis à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins deux jours avant la tenue de la réunion du Conseil de Surveillance. Il peut être renoncé à cet avis de convocation par l'accord écrit, sous la forme d'un original ou par câble, télégramme, télécopie ou télex, de chaque membre. Un avis de convocation distinct n'est pas nécessaire pour les réunions individuelles tenues au lieu, à la date et à l'heure prescrit dans un document adopté précédemment par voie de résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, sous la forme d'un original ou par câble, télégramme, télécopie, télex ou toute autre communication électronique, un autre membre du Conseil de Surveillance pour le représenter.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont approuvées si elles sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à la réunion. Les résolutions peuvent également être adoptées sous la forme d'un ou de plusieurs instruments écrits signés par tous les membres.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes annuels.

16.1 Responsabilité du Gérant Commandité

Le Gérant Commandité dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

16.2 Soumission des comptes annuels au Conseil de Surveillance

Au plus tard 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Gérant Commandité soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Gérant Commandité et, le cas échéant, tout autre document afférent prescrit par la loi à l'examen du Conseil de Surveillance, le cas échéant, qui rédige un rapport sur cette base.

16.3 Consultation des documents au siège social

Les comptes annuels, le(s) rapport(s) du Gérant Commandité, le(s) rapport(s) du Conseil de Surveillance ou du/des réviseur(s) d'entreprise agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s), selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents y sont mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 17. Affectation des résultats.

17.1 Affectation à la réserve légale

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

17.2 Affectation des résultats par l'Assemblée Générale annuelle

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, dans le respect de l'Article 17.1.

17.3 Dividendes intérimaires

Le Gérant Commandité pourra décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime démission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915.

L'Assemblée Générale peut aussi décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915.

17.4 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Gérant Commandité et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le Gérant Commandité, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par l'Assemblée Générale (le cas échéant).

Art. 18. Dissolution et liquidation.

18.1 Non dissolution de la Société

En cas de décès, de liquidation, de l'incapacité, de démission, de faillite ou d'autres procédures similaires affectant le détenteur de l'action illimité et l'empêchant de gérer la société elle-même (le cas échéant), la vie de la Société se prolongera et un détenteur de la part illimité sera nommé en remplacement au plus tard quinze (15) jours ouvrables suivant la survenance de l'événement applicable, et ce remplacement doit être pris à l'unanimité de tous les actionnaires restants. Dans le cas où les actionnaires ne peuvent s'entendre sur un détenteur remplaçant de l'action illimitée, la Société sera dissoute et liquidée.

18.2 Principes applicables à la dissolution et la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 10.2. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

18.3 Distribution du boni de liquidation

Lors de la liquidation de la Société, les avoirs excédentaires de la Société disponibles pourront être distribués aux actionnaires au moyen de paiement d'acomptes ou après le remboursement (ou la consignation des sommes nécessaires, le cas échéant) des dettes de la Société.

Art. 19. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se clôt le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les Actionnaires Initiaux, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire 31.000 (trente et un mille) actions ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société, selon la répartition suivante:

COMPAGNIE DE L'AUDON	15.000 actions de commanditaires
HLD ASSOCIES EUROPE S.A.	1 action de commandité
HLD ASSOCIES EUROPE S.A.	15.999 actions de commanditaires

L'intégralité des actions ont été entièrement payées par les Actionnaires Initiaux moyennant versement en numéraire s'élevant à un montant total de EUR 31.000 (trente et un mille euros), de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) versé par les Actionnaires Initiaux est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les apports en numéraire sont entièrement alloués au capital social de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 (l'article 26-1, paragraphe 2, n'est pas applicable, aucun apport autre qu'en numéraire n'ayant été effectué à la constitution de la Société) de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires Initiaux, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société ont tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société et ont adopté les résolutions suivantes par un vote à l'unanimité:

1. Le nombre de membres du Conseil de Surveillance est établi à trois;

2. Les personnes suivantes ont nommés membre du Conseil de Surveillance:

(a) Luxembourg Corporate Services S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10a rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188732;

(b) Luxembourg Outsourcing Corporate Services S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10a rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B;

(c) Monsieur Vincent TUCCI, né le 26 juillet 1968 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

3. Le mandat des membres du Conseil de Surveillance prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'année sociale close le 31 décembre 2020;

4. le siège social de la société est sis au 25 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 9 juin 2015. 2LAC/2015/12737. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015106736/403.

(150117037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

HLD EUROPE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 198.109.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de constitution reçu par son ministère, en date du 2 juin 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 juin 2015, relation: 2LAC/2015/12737, non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, pour compte de la société en commandite par actions "HLD EUROPE S.C.A.", établie et ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 25 rue Philippe II, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y A LIEU DE LIRE:

"Assemblée générale extraordinaire

(...)

(b) Luxembourg Corporate Outsourcing Services S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10a rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187539."

AU LIEU DE:

“Assemblée générale extraordinaire

(...)

(b) Luxembourg Outsourcing Corporate Services S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10a rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.”

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/14711. Reçu douze euros 12,00 €.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015106737/32.

(150117037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Ontex I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.335.

In the year two thousand and fifteen, the twentieth day of July,

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Ontex Group N.V., a company governed by the laws of Belgium, with registered office at 21/31, Korte Kepestraat, B - 9320 Erembodegem, and registered with the Belgium Register of Legal Entities under number 0550.880.915 (the “Shareholder”),

Hereby represented by Mrs Cristiana MUSTEANU, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Ontex I S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of seven hundred thirtynine million five hundred three thousand six hundred twenty-five euro and sixty-five cent (EUR 739,503,625.65), with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 25 May 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1451 of 15 July 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 153335 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended on 1 July 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2764 of 7 October 2014.

(i) The Shareholder, represented as above mentioned, has recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To approve the joint merger proposal dated 8 June 2015 drawn up in accordance with Articles 261 (1) and (2) of the law of August 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”) between the Company, as absorbing company and Ontex II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two hundred eighty-four million four hundred ninety-three thousand three hundred seventy-one euro and seventy-two cent (EUR 284,493,371.72), with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153343 (“Ontex II”), as absorbed company (the “Joint Merger Proposal”).

2. To approve the merger by absorption between the Company, as absorbing company and Ontex II, as absorbed company under the simplified procedure regime provided for in articles 278 to 280 of the 1915 Law (the “Merger”).

3. To approve the realisation of the Merger on the date when the present general meeting of shareholders of the Company and the general meeting of shareholders of Ontex II will have approved the Merger (the “Merger Effective Date”).

4. To approve, as a result of the Merger, the contribution by Ontex II of all its assets and liabilities to the Company and the subsequent dissolution without liquidation of Ontex II.

5. To grant power and authority to generally perform any action and complete any formality useful or necessary to implement and give effect to the Mergers and any resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

(ii) In accordance with articles 267 (1) and 278 of the 1915 Law, the following documents have been put at the disposal of the Shareholder at the Company's registered office at least one (1) month prior to the date of the present extraordinary general meeting of shareholders of the Company, convened to approve the Mergers:

- the Joint Merger Proposal; and
- the annual accounts of the Company and Ontex II for the last three financial years.

(iii) The Joint Merger Proposal was lodged with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1502 on 15 June 2015, in accordance with article 262 (1) of the 1915 Law.

(iv) The Shareholder has then requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

After examination, the Shareholder resolved to approve the Joint Merger Proposal.

Second resolution

The Shareholder resolved to approve the Merger under the simplified procedure regime provided for in articles 278 to 280 of the 1915 Law.

Third resolution

The Shareholder resolved to approve the realisation of the Merger on the Merger Effective Date.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to approve, as a result of the Merger, the contribution by Ontex II of all its assets and liabilities to the Company and the subsequent dissolution without liquidation of Ontex II.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to further grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer at Linklaters LLP, Luxembourg, each of them acting individually, with power of substitution to generally perform any action and complete any formality useful or necessary to implement and give effect to the Mergers and generally any and all resolutions adopted by the Shareholder.

Notary's statement

In accordance with article 271 (2) of the 1915 Law, the undersigned notary declares and certifies having verified the existence and validity, under Luxembourg law, of the Joint Merger Proposal and of the legal acts and formalities imposed in order to render the Merger effective.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de juillet,

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Ontex Group N.V., une société régie par le droit belge, ayant son siège social au 21/31, Korte Keppestraat, B - 9320 Erebodegem, et immatriculée au Registre des Entités Juridiques de Belgique sous le numéro 0550.880.915 (l'«Associé»), représentée aux fins des présentes par Madame Cristiana MUSTEANU, avocat, domiciliée professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée au présent acte.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Ontex I S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de sept cent trente-neuf millions cinq cent trois mille six cent vingt-cinq euros et soixante-cinq centimes (EUR 739.503.625,65), dont le siège social est au

2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 25 mai 2010 suivant acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1451 du 15 juillet 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153335 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois en date du 1^{er} juillet 2014 suivant acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2764, du 7 octobre 2014.

(i) L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît avoir été dûment et pleinement informé des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du projet commun de fusion en date du 8 juin 2015 élaboré conformément aux articles 261 (1) et (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), entre la Société, en tant que société absorbante et Ontex II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent quatre-vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-et-onze euros et soixante-douze centimes (EUR 284.493.371,72), dont le siège social est au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153343 («Ontex II»), en tant que société absorbée (le «Projet Commun de Fusion»).

2. Approbation de la fusion par absorption entre la Société, en tant que société absorbante, et Ontex II, en tant que société absorbée, selon le régime de la procédure simplifiée tel que prévu par les articles 278 à 280 de la Loi de 1915 (la «Fusion»).

3. Approbation de la réalisation de la Fusion à la date à laquelle la présente assemblée générale des associés de la Société et l'assemblée générale des associés de Ontex II auront approuvé la Fusion (la «Date d'Effet de la Fusion»).

4. Approbation, en raison de la Fusion, de l'apport par Ontex II de tous ses actifs et passifs à la Société et la dissolution consécutive sans liquidation de Ontex II.

5. Octroi d'un mandat pour exécuter de manière générale toutes les actions et accomplir toutes les formalités utiles ou nécessaires pour mettre en place et donner effet à la Fusion et à toutes les décisions adoptées par l'assemblée générale des associés.

(ii) Conformément aux articles 267 (1) et 278 de la Loi de 1915, les documents suivants ont été mis à la disposition de l'Associé au siège social de la Société au moins un (1) mois avant la date de la présente assemblée générale extraordinaire des associés de la Société, convoquée afin d'approuver la Fusion:

- le Projet Commun de Fusion; et

- les comptes annuels de la Société et de Ontex II pour les trois derniers exercices sociaux.

(iii) Le Projet Commun de Fusion fut déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1502 du 15 juin 2015, conformément à l'article 262 (1) de la Loi de 1915.

(iv) L'Associé a ensuite requis le notaire soussigné d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

Après examen, l'Associé a décidé d'approuver le Projet Commun de Fusion.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'approuver la Fusion selon le régime de la procédure simplifiée prévue par les articles 278 à 280 de la Loi de 1915.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'approuver la réalisation de la Fusion à la Date d'Effet de la Fusion.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'approuver, en raison de la Fusion, l'apport par Ontex II de tous ses actifs et passifs à la Société et la dissolution consécutive sans liquidation de Ontex II.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé d'octroyer le pouvoir et l'autorité à tout gérant de la Société ou tout avocat de Linklaters LLP, Luxembourg, chacun d'eux agissant individuellement, avec un pouvoir de substitution afin d'exécuter de manière générale toutes les actions et accomplir toutes les formalités utiles ou nécessaires pour mettre en place et donner effet à la Fusion et de manière générale à toutes les résolutions adoptées par l'Associé.

Constat du notaire

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi de 1915, le notaire soussigné déclare et certifie avoir vérifié l'existence et la validité, en droit luxembourgeois, du Projet Commun de Fusion ainsi que des actes juridiques et formalités imposés afin de rendre la Fusion effective.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. MUSTEANU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 juillet 2015. 2LAC/2015/16707. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126601/160.

(150138251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Ontex I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.335.

In the year two thousand and fifteen, the twentieth day of July,

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Ontex Group N.V., a company governed by the laws of Belgium, with registered office at 21/31, Korte Keppestraat, B - 9320 Erembodegem, and registered with the Belgium Register of Legal Entities under number 0550.880.915 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Mrs Cristiana MUSTEANU, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Ontex I S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of seven hundred thirty-nine million five hundred three thousand six hundred twenty-five euro and sixty-five cent (EUR 739,503,625.65), with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 25 May 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1451 of 15 July 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 153335 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended on 1 July 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2764 of 7 October 2014.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
2. To appoint the liquidator.
3. To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
4. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Ontex BVBA, a company governed by the laws of Belgium, with registered office at 5 Genthof, 9255 Buggenhout, Belgium and registered with the Register of Legal Entities (Ghent, division Dendermonde) under number 0419 457 296, as liquidator of the Company.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand six hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de juillet,

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Ontex Group N.V., une société régie par le droit belge, ayant son siège social au 21/31, Korte Keppestraat, B - 9320 Erembodegem, et immatriculée au Registre des Entités Juridiques de Belgique sous le numéro 0550.880.915 (l'«Associé»), représentée aux fins des présentes par Madame Cristiana MUSTEANU, avocat, domiciliée professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée au présent acte.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Ontex I S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de sept cent trente-neuf millions cinq cent trois mille six cent vingt-cinq euros et soixante-cinq centimes (EUR 739.503.625,65), dont le siège social est au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 25 mai 2010 suivant acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1451 du 15 juillet 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153335 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois en date du 1^{er} juillet 2014 suivant acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2764, du 7 octobre 2014.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
4. Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Ontex BVBA, une société régie par le droit belge, ayant son siège social au 5 Genthof, 9255 Buggenhout, Belgique et immatriculée au Registre des Entités Juridiques (Ghent, division Dendermonde) sous le numéro 0419.457.296, comme liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société, en conformité avec la loi, racheter les actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la seule signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille six cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. MUSTEANU, R. O'CIARÁIN, C. KREMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 juillet 2015. 2LAC/2015/16708. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129734/124.

(150139580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Ionics Pharmaceutical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 122.400,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 194.910.

—
EXTRAIT

La dénomination de l'associé «Life Plus, LLC» a été changée en «Genzada Pharmaceuticals LLC».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ionics Pharmaceutical S.à r.l.

Référence de publication: 2015088927/12.

(150101487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Ontex II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.343.

In the year two thousand and fifteen, the twentieth day of July,

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Ontex I S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 153335 (the "Shareholder").

Hereby represented by Mrs Cristiana MUSTEANU, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Ontex II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two hundred eighty-four million four hundred ninety-three thousand three hundred seventy-one euro and seventy-two cent (EUR 284,493,371.72), with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 25 May 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1458 of 16 July 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 153343 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended on 1 July 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2754 of 6 October 2014.

(i) The Shareholder, represented as above mentioned, has recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To approve the joint merger proposal dated 8 June 2015 drawn up in accordance with Articles 261 (1) and (2) of the law of August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") between the Company, as absorbing company and Ontex II-A S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two hundred eighty-two million two hundred twenty-six thousand two hundred eight euro and sixty-seven cent (EUR 282,226,208.67) with registered office at 2, rue du Fossé, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153882 ("Ontex II-A"), as absorbed company (the "Ontex II-A Joint Merger Proposal").

2. To approve the merger by absorption between the Company, as absorbing company, and Ontex II-A, as absorbed company under the simplified procedure regime provided for in articles 278 to 280 of the 1915 Law (the "Ontex II-A Merger").

3. To acknowledge the approval of the Ontex II-A Merger and the Ontex II-A Joint Merger Proposal by the general meeting of shareholders of Ontex II-A and to approve the realisation of the Ontex II-A Merger on the date of the present general meeting of shareholders of the Company.

4. To approve, as a result of the Ontex II-A Merger, the contribution by Ontex II-A of all its assets and liabilities to the Company and the subsequent dissolution without liquidation of Ontex II-A.

5. To approve the joint merger proposal dated 8 June 2015 drawn up in accordance with Articles 261 (1) and (2) of the 1915 Law between the Company, as absorbed company and the Shareholder, as absorbing company (the "Company Joint Merger Proposal").

6. To approve the merger by absorption between the Company, as absorbed company and the Shareholder, as absorbing company under the simplified procedure regime provided for in articles 278 to 280 of the 1915 Law (the "Company Merger", and together with the Ontex II-A Merger, the "Mergers").

7. To acknowledge the satisfaction of the condition precedent of the realisation of the Ontex II-A Merger and to approve the realisation of the Company Merger on the date when the present general meeting of shareholders of the Company and the general meeting of shareholders of the Shareholder will have approved the Company Merger (the "Company Merger Effective Date").

8. To approve, as a result of the Company Merger, the contribution by the Company of all its assets and liabilities to the Shareholder and the subsequent dissolution without liquidation of the Company.

9. To grant power and authority to generally perform any action and complete any formality useful of necessary to implement and give effect to the Mergers and any resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

(ii) In accordance with articles 267 (1) and 278 of the 1915 Law, the following documents have been put at the disposal of the Shareholder at the Company's registered office at least one (1) month prior to the date of the present extraordinary general meeting of shareholders of the Company, convened to approve the Mergers:

- the Ontex II-A Joint Merger Proposal;
- the Company Joint Merger Proposal; and
- the annual accounts of the Company, Ontex II-A and the Shareholder (together the “Merging Companies”) for the last three financial years.

(iii) The Ontex II-A Joint Merger Proposal and the Company Joint Merger Proposal (together the “Joint Merger Proposals”) were lodged with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and were published in the Mémorial C, under number 1502 and 1503 on 15 June 2015, in accordance with article 262 (1) of the 1915 Law.

(iv) The Sole Shareholder of Ontex II-A approved the Ontex II-A Joint Merger Proposal and the Ontex II-A Merger on the date of the present resolutions of the Shareholder of the Company.

(v) The Shareholder has then requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

After examination, the Shareholder resolved to approve the Ontex II-A Joint Merger Proposal.

Second resolution

The Shareholder resolved to approve the Ontex II-A Merger under the simplified procedure regime provided for in articles 278 to 280 of the 1915 Law.

Third resolution

The Shareholder resolved (i) to acknowledge the approval of the Ontex II-A Merger and the Ontex II-A Joint Merger Proposal by the sole Shareholder of Ontex II-A on the date of the present resolutions and (ii) to approve the realisation of the Ontex II-A Merger on the date of the present resolutions.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to approve, as a result of the Ontex II-A Merger, the contribution by Ontex II-A of all its assets and liabilities to the Company and the subsequent dissolution without liquidation of Ontex II-A.

Fifth resolution

After examination, the Shareholder resolved to approve the Company Joint Merger Proposal.

Sixth resolution

The Shareholder resolved to approve the Company Merger under the simplified procedure regime provided for in articles 278 to 280 of the 1915 Law.

Seventh resolution

The Shareholder resolved (i) to acknowledge the satisfaction of the condition precedent of the realisation of the Ontex II-A Merger and (ii) to approve the realisation of the Company Merger on the Company Merger Effective Date.

Eighth resolution

The Shareholder resolved to approve, as a result of the Company Merger, the contribution by the Company of its assets and liabilities to the Shareholder and the subsequent dissolution without liquidation of the Company.

Ninth resolution

The Shareholder resolved to further grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer at Linklaters LLP, Luxembourg, each of them acting individually, with power of substitution to generally perform any action and complete any formality useful or necessary to implement and give effect to the Mergers and generally any and all resolutions adopted by the Shareholder.

Notary’s statement

In accordance with article 271 (2) of the 1915 Law, the undersigned notary declares and certifies having verified the existence and validity, under Luxembourg law, of the Joint Merger Proposals and of the legal acts and formalities imposed in order to render the Mergers effective.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand six hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de juillet,

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Ontex I S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153335 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Madame Cristiana MUSTEANU, avocat, domiciliée professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La précitée procuration restera annexée au présent acte.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Ontex II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent quatre-vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante et onze euros et soixante-douze centimes (EUR 284.493.371,72), dont le siège social est au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 25 mai 2010 suivant acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1458 du 16 juillet 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153343 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois en date du 1^{er} juillet 2014 suivant acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2754, du 6 octobre 2014.

(i) L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît avoir été dûment et pleinement informé des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du projet commun de fusion en date du 8 juin 2015 élaboré conformément aux articles 261 (1) et (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), entre la Société, en tant que société absorbante et Ontex II-A S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent quatre-vingt-deux millions deux cent vingt-six mille deux cent huit euros et soixante-sept centimes (EUR 282.226.208,67), dont le siège social est au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153882 («Ontex II-A»), en tant que société absorbée (le «Projet Commun de Fusion de Ontex II-A»).

2. Approbation de la fusion par absorption entre la Société, en tant que société absorbante, et Ontex II-A, en tant que société absorbée, selon le régime de la procédure simplifiée tel que prévu par les articles 278 à 280 de la Loi de 1915 (la «Fusion de Ontex II-A»).

3. Constat de l'approbation de la Fusion de Ontex II-A et du Projet Commun de Fusion de Ontex II-A par l'assemblée générale des associés de Ontex II-A et approbation de la réalisation de la Fusion de Ontex II-A à la date de la présente assemblée générale des associés de la Société.

4. Approbation, en raison de la Fusion de Ontex II-A, de l'apport par Ontex II-A de tous ses actifs et passifs à la Société et de la dissolution consécutive sans liquidation de Ontex II-A.

5. Approbation du projet commun de fusion en date du 8 juin 2015 élaboré conformément aux articles 261 (1) et (2) de la Loi de 1915 entre la Société, en tant que société absorbée et l'Associé, en tant que société absorbante (le «Projet Commun de Fusion de la Société»).

6. Approbation de la fusion par absorption entre la Société, en tant que société absorbée, et l'Associé, en tant que société absorbante, selon le régime de la procédure simplifiée tel que prévu par les articles 278 à 280 de la Loi de 1915 (la «Fusion de la Société»), et ensemble avec la Fusion de Ontex II-A, les «Fusions».

7. Approbation de la réalisation de la condition suspensive de réalisation de la Fusion de Ontex II-A et approbation de la réalisation de la Fusion de la Société à la date à laquelle la présente assemblée générale des associés de la Société et l'assemblée générale des associés de l'Associé auront approuvé la Fusion de la Société (la «Date d'Effet de la Fusion de la Société»).

8. Approbation, en raison de la Fusion de la Société, de l'apport par la Société de tous ses actifs et passifs à l'Associé et de la dissolution consécutive sans liquidation de la Société.

9. Octroi d'un mandat pour exécuter de manière générale toutes les actions et accomplir toutes les formalités utiles ou nécessaires pour mettre en place et donner effet aux Fusions et à toutes les décisions adoptées par l'assemblée générale des associés.

(ii) Conformément aux articles 267 (1) et 278 de la Loi de 1915, les documents suivants ont été mis à la disposition de l'Associé au siège social de la Société au moins un (1) mois avant la date de la présente assemblée générale extraordinaire des associés de la Société, convoquée afin d'approuver les Fusions:

- le Projet Commun de Fusion de Ontex II-A;
- le Projet Commun de Fusion de la Société; et
- les comptes annuels de la Société, de Ontex II-A et de l'Associé (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») pour les trois derniers exercices sociaux.

(iii) Le Projet Commun de Fusion de Ontex II-A et le Projet Commun de Fusion de la Société (ensemble, les «Projets Communs de Fusion») furent déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et furent publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéros 1502 et 1503 du 15 juin 2015, conformément à l'article 262 (1) de la Loi de 1915.

(iv) L'Associé unique de Ontex II-A a approuvé le Projet Commun de Fusion de Ontex II-A et la Fusion de Ontex II-A à la date des présentes résolutions de l'Associé de la Société.

(v) L'Associé a ensuite requis le notaire soussigné d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

Après examen, l'Associé a décidé d'approuver le Projet Commun de Fusion de Ontex II-A.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'approuver la Fusion de Ontex II-A selon le régime de la procédure simplifiée prévue par les articles 278 à 280 de la Loi de 1915.

Troisième résolution

L'Associé a décidé (i) de constater l'approbation de la Fusion de Ontex II-A et du Projet Commun de Fusion de Ontex II-A par l'Associé unique de Ontex II-A à la date des présentes résolutions et (ii) d'approuver la réalisation de la Fusion de Ontex II-A à la date des présentes résolutions.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'approuver, en raison de la Fusion de Ontex II-A, l'apport par Ontex II-A de tous ses actifs et passifs à la Société et la dissolution consécutive sans liquidation de Ontex II-A.

Cinquième résolution

Après examen, l'Associé a décidé d'approuver le Projet Commun de Fusion de la Société.

Sixième résolution

L'Associé a décidé d'approuver la Fusion de la Société selon le régime de la procédure simplifiée prévue par les articles 278 à 280 de la Loi de 1915.

Septième résolution

L'Associé a décidé de (i) constater la réalisation de la condition suspensive de réalisation de la Fusion de Ontex II-A et (ii) d'approuver la réalisation de la Fusion de la Société à la Date d'Effet de la Fusion de la Société.

Huitième résolution

L'Associé a décidé d'approuver, en raison de la Fusion de la Société, l'apport par la Société de tous ses actifs et passifs à l'Associé et la dissolution consécutive sans liquidation de la Société.

Neuvième résolution

L'Associé a décidé d'octroyer le pouvoir et l'autorité à tout gérant de la Société ou tout avocat de Linklaters LLP, Luxembourg, chacun d'eux agissant individuellement, avec un pouvoir de substitution afin d'exécuter de manière générale toutes les actions et accomplir toutes les formalités utiles ou nécessaires pour mettre en place et donner effet aux Fusions et de manière générale à toutes les résolutions adoptées par l'Associé.

Constat du notaire

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi de 1915, le notaire soussigné déclare et certifie avoir vérifié l'existence et la validité, en droit luxembourgeois, des Projets Communs de Fusion ainsi que des actes juridiques et formalités imposés afin de rendre les Fusions effectives.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille six cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. MUSTEANU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 juillet 2015. 2LAC/2015/16706. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129735/224.

(150139543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Ontex II-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.882.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of July.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Ontex II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 153343 (the "Shareholder").

Hereby represented by Mrs Cristiana MUSTEANU, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Ontex II-A S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two hundred eighty-two million two hundred twenty-six thousand two hundred eight euro and seventy-seven cent (EUR 282,226,208.67), with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 18 June 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1592 of 5 August 2010, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 153882 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended on 1 July 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2599 of 25 September 2014.

(i) The Shareholder, represented as above mentioned, has recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To approve the joint merger proposal dated 8 June 2015 drawn up in accordance with Articles 261 (1) and (2) of the law of August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") between the Company, as absorbing company and Ontex III S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153348 ("Ontex III"), as absorbed company (the "Ontex III Joint Merger Proposal").

2. To approve the merger by absorption between the Company, as absorbing company, and Ontex III, as absorbed company under the simplified procedure regime provided for in articles 278 to 280 of the 1915 Law (the "Ontex III Merger").

3. To acknowledge the approval of the Ontex III Merger and the Ontex III Joint Merger Proposal by the general meeting of shareholders of Ontex III and to approve the realisation of the Ontex III Merger on the date of the present general meeting of shareholders of the Company.

4. To approve, as a result of the Ontex III Merger, the contribution by Ontex III of all its assets and liabilities to the Company and the subsequent dissolution without liquidation of Ontex III.

5. To approve the joint merger proposal dated 8 June 2015 drawn up in accordance with Articles 261 (1) and (2) of the 1915 Law between the Company, as absorbed company and the Shareholder, as absorbing company (the "Company Joint Merger Proposal").

6. To approve the merger by absorption between the Company, as absorbed company and the Shareholder, as absorbing company under the simplified procedure regime provided for in articles 278 to 280 of the 1915 Law (the "Company Merger", and together with the Ontex III Merger, the "Mergers").

7. To acknowledge the satisfaction of the condition precedent of the realisation of the Ontex III Merger and to approve the realisation of the Company Merger on the date when the present general meeting of shareholders of the Company and

the general meeting of shareholders of the Shareholder will have approved the Company Merger (the “Company Merger Effective Date”).

8. To approve, as a result of the Company Merger, the contribution by the Company of all its assets and liabilities to the Shareholder and the subsequent dissolution without liquidation of the Company.

9. To grant power and authority to generally perform any action and complete any formality useful of necessary to implement and give effect to the Mergers and any resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

(ii) In accordance with articles 267 (1) and 278 of the 1915 Law, the following documents have been put at the disposal of the Shareholder at the Company’s registered office at least one (1) month prior to the date of the present extraordinary general meeting of shareholders of the Company, convened to approve the Mergers:

- the Ontex III Joint Merger Proposal;
- the Company Joint Merger Proposal; and
- the annual accounts of the Company, Ontex III and the Shareholder (together the “Merging Companies”) for the last three financial years.

(iii) The Ontex III Joint Merger Proposal and the Company Joint Merger Proposal (together the “Joint Merger Proposals”) were lodged with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and were published in the Mémorial C, under number 1502 and 1503 on 15 June 2015, in accordance with article 262 (1) of the 1915 Law.

(iv) The general meeting of shareholders of Ontex III approved the Ontex III Joint Merger Proposal and the Ontex III Merger on the date of the present resolutions of the Shareholder of the Company.

(v) The Shareholder has then requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

After examination, the Shareholder resolved to approve the Ontex III Joint Merger Proposal.

Second resolution

The Shareholder resolved to approve the Ontex III Merger under the simplified procedure regime provided for in articles 278 to 280 of the 1915 Law.

Third resolution

The Shareholder resolved (i) to acknowledge the approval of the Ontex III Merger and the Ontex III Joint Merger Proposal by the general meeting of shareholders of Ontex III on the date of the present resolutions and (ii) to approve the realisation of the Ontex III Merger on the date of the present resolutions.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to approve, as a result of the Ontex III Merger, the contribution by Ontex III of all its assets and liabilities to the Company and the subsequent dissolution without liquidation of Ontex III.

Fifth resolution

After examination, the Shareholder resolved to approve the Company Joint Merger Proposal.

Sixth resolution

The Shareholder resolved to approve the Company Merger under the simplified procedure regime provided for in articles 278 to 280 of the 1915 Law.

Seventh resolution

The Shareholder resolved (i) to acknowledge the satisfaction of the condition precedent of the realisation of the Ontex III Merger and (ii) to approve the realisation of the Company Merger on the Company Merger Effective Date.

Eighth resolution

The Shareholder resolved to approve, as a result of the Company Merger, the contribution by the Company of its assets and liabilities to the Shareholder and the subsequent dissolution without liquidation of the Company.

Ninth resolution

The Shareholder resolved to further grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer at Linklaters LLP, Luxembourg, each of them acting individually, with power of substitution to generally perform any action and complete any formality useful or necessary to implement and give effect to the Mergers and generally any and all resolutions adopted by the Shareholder.

Notary’s statement

In accordance with article 271 (2) of the 1915 Law, the undersigned notary declares and certifies having verified the existence and validity, under Luxembourg law, of the Joint Merger Proposals and of the legal acts and formalities imposed in order to render the Mergers effective.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand six hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de juillet,

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Ontex II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153343 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Madame Cristiana MUSTEANU, avocat, domiciliée professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée au présent acte.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Ontex II-A S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent quatre-vingt-deux millions deux cent vingt-six mille deux cent huit euros et soixante-sept centimes (EUR 282.226.208,67), dont le siège social est au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 18 juin 2010 suivant acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1592 du 5 août 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153882 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois en date du 1^{er} juillet 2014 suivant acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2599 du 25 septembre 2014.

(i) L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît avoir été dûment et pleinement informé des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du projet commun de fusion en date du 8 juin 2015 élaboré conformément aux articles 261 (1) et (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), entre la Société, en tant que société absorbante et Ontex III S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153348 («Ontex III»), en tant que société absorbée (le «Projet Commun de Fusion de Ontex III»).

2. Approbation de la fusion par absorption entre la Société, en tant que société absorbante, et Ontex III, en tant que société absorbée, selon le régime de la procédure simplifiée tel que prévu par les articles 278 à 280 de la Loi de 1915 (la «Fusion de Ontex III»).

3. Constat de l'approbation de la Fusion de Ontex III et du Projet Commun de Fusion de Ontex III par l'assemblée générale des associés de Ontex III et approbation de la réalisation de la Fusion de Ontex III à la date de la présente assemblée générale des associés de la Société.

4. Approbation, en raison de la Fusion de Ontex III, de l'apport par Ontex III de tous ses actifs et passifs à la Société et de la dissolution consécutive sans liquidation de Ontex III.

5. Approbation du projet commun de fusion en date du 8 juin 2015 élaboré conformément aux articles 261 (1) et (2) de la Loi de 1915 entre la Société, en tant que société absorbée et l'Associé, en tant que société absorbante (le «Projet Commun de Fusion de la Société»).

6. Approbation de la fusion par absorption entre la Société, en tant que société absorbée, et l'Associé, en tant que société absorbante, selon le régime de la procédure simplifiée tel que prévu par les articles 278 à 280 de la Loi de 1915 (la «Fusion de la Société»), et ensemble avec la Fusion d'Ontex III, les «Fusions»).

7. Approbation de la réalisation de la condition suspensive de réalisation de la Fusion de Ontex III et approbation de la réalisation de la Fusion de la Société à la date à laquelle la présente assemblée générale des associés de la Société et l'assemblée générale des associés de l'Associé auront approuvé la Fusion de la Société (la «Date d'Effet de la Fusion de la Société»).

8. Approbation, en raison de la Fusion de la Société, de l'apport par la Société de tous ses actifs et passifs à l'Associé et de la dissolution consécutive sans liquidation de la Société.

9. Octroi d'un mandat pour exécuter de manière générale toutes les actions et accomplir toutes les formalités utiles ou nécessaires pour mettre en place et donner effet aux Fusions et à toutes les décisions adoptées par l'assemblée générale des associés.

(ii) Conformément aux articles 267 (1) et 278 de la Loi de 1915, les documents suivants ont été mis à la disposition de l'Associé au siège social de la Société au moins un (1) mois avant la date de la présente assemblée générale extraordinaire des associés de la Société, convoquée afin d'approuver les Fusions:

- le Projet Commun de Fusion de Ontex III;
- le Projet Commun de Fusion de la Société; et
- les comptes annuels de la Société, de Ontex III et de l'Associé (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») pour les trois derniers exercices sociaux.

(iii) Le Projet Commun de Fusion de Ontex III et le Projet Commun de Fusion de la Société (ensemble, les «Projets Communs de Fusion») furent déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et furent publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéros 1502 et 1503 du 15 juin 2015, conformément à l'article 262 (1) de la Loi de 1915.

(iv) L'assemblée générale des actionnaires de Ontex III a approuvé le Projet Commun de Fusion de Ontex III et la Fusion de Ontex III à la date des présentes résolutions de l'Associé de la Société.

(v) L'Associé a ensuite requis le notaire soussigné d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

Après examen, l'Associé a décidé d'approuver le Projet Commun de Fusion de Ontex III.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'approuver la Fusion de Ontex III selon le régime de la procédure simplifiée prévue par les articles 278 à 280 de la Loi de 1915.

Troisième résolution

L'Associé a décidé (i) de constater l'approbation de la Fusion de Ontex III et du Projet Commun de Fusion de Ontex III par l'assemblée générale des actionnaires de Ontex III à la date des présentes résolutions et (ii) d'approuver la réalisation de la Fusion de Ontex III à la date des présentes résolutions.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'approuver, en raison de la Fusion de Ontex III, l'apport par Ontex III de tous ses actifs et passifs à la Société et la dissolution consécutive sans liquidation de Ontex III.

Cinquième résolution

Après examen, l'Associé a décidé d'approuver le Projet Commun de Fusion de la Société.

Sixième résolution

L'Associé a décidé d'approuver la Fusion de la Société selon le régime de la procédure simplifiée prévue par les articles 278 à 280 de la Loi de 1915.

Septième résolution

L'Associé a décidé de (i) constater la réalisation de la condition suspensive de réalisation de la Fusion de Ontex III et (ii) d'approuver la réalisation de la Fusion de la Société à la Date d'Effet de la Fusion de la Société.

Huitième résolution

L'Associé a décidé d'approuver, en raison de la Fusion de la Société, l'apport par la Société de tous ses actifs et passifs à l'Associé et la dissolution consécutive sans liquidation de la Société.

Neuvième résolution

L'Associé a décidé d'octroyer le pouvoir et l'autorité à tout gérant de la Société ou tout avocat de Linklaters LLP, Luxembourg, chacun d'eux agissant individuellement, avec un pouvoir de substitution afin d'exécuter de manière générale toutes les actions et accomplir toutes les formalités utiles ou nécessaires pour mettre en place et donner effet aux Fusions et de manière générale à toutes les résolutions adoptées par l'Associé.

Constat du notaire

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi de 1915, le notaire soussigné déclare et certifie avoir vérifié l'existence et la validité, en droit luxembourgeois, des Projets Communs de Fusion ainsi que des actes juridiques et formalités imposés afin de rendre les Fusions effectives.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille six cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. MUSTEANU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 juillet 2015. 2LAC/2015/16705. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129736/220.

(150139440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Ontex III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.348.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of July.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Ontex III S.A.

(the «Company»), a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 153348, incorporated on 25 May 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1517 of 23 July 2010 whose articles of incorporation have for the last time been amended on 1 July 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2579 of 24 September 2014.

The meeting was opened with Mrs Cristiana MUSTEANU, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Ruadhám O'CIARÁIN, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Catherine KREMER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following statements and declarations:

(i) The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. To approve the joint merger proposal dated 8 June 2015 drawn up in accordance with Articles 261 (1) and (2) of the law of August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") between the Company, as absorbing company and Ontex IV S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153359 ("Ontex IV"), as absorbed company (the "Ontex IV Joint Merger Proposal").

2. To approve the merger by absorption between the Company, as absorbing company and Ontex IV, as absorbed company, under the simplified procedure regime provided for in articles 278 to 280 of the 1915 Law (the "Ontex IV Merger").

3. To acknowledge the approval of the Ontex IV Merger and the Ontex IV Joint Merger Proposal by the general meeting of shareholders of Ontex IV and to approve the realisation of the Ontex IV Merger on the date of the present general meeting of shareholders of the Company.

4. To approve, as a result of the Ontex IV Merger, the contribution by Ontex IV of all its assets and liabilities to the Company and the subsequent dissolution without liquidation of Ontex IV.

5. To approve the joint merger proposal dated 8 June 2015 drawn up in accordance with Articles 261 (1) and (2) of the 1915 Law between the Company, as absorbed company and Ontex II-A S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

with a share capital of EUR 282,226,208.67 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153882 (“Ontex II-A”), as absorbing company (the “Ontex III Joint Merger Proposal”).

6. To approve the merger by absorption between the Company, as absorbed company and Ontex II-A, as absorbing company under the simplified procedure regime provided for in articles 278 to 280 of the 1915 Law (the “Company Merger”, and together with the Ontex IV Merger, the “Mergers”).

7. To acknowledge the satisfaction of the condition precedent of the realisation of the Ontex IV Merger and to approve the realisation of the Company Merger on the date when the present general meeting of shareholders of the Company and the general meeting of shareholders of Ontex II-A will have approved the Company Merger (the “Company Merger Effective Date”).

8. To approve, as a result of the Company Merger, the contribution by the Company of all its assets and liabilities to Ontex II-A and the subsequent dissolution without liquidation of the Company.

9. To grant power and authority to generally perform any action and complete any formality useful of necessary to implement and give effect to the Mergers and any resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

(ii) The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by the shareholders were shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) It results from the attendance list that all ordinary shares are duly present or represented at the present meeting, and in consideration of the agenda and the provisions of articles 67-1 and 68 of the 1915 Law, the present meeting is validly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda which the shareholders have been duly informed of before this meeting.

(v) In accordance with articles 267 (1) and 278 of the 1915 Law, the following documents have been put at the disposal of the shareholders of the Company at the Company’s registered office at least one (1) month prior to the date of the present extraordinary general meeting of shareholders of the Company, convened to approve the Merger:

- the Ontex IV Joint Merger Proposal;
- the Ontex III Joint Merger Proposal; and
- the annual accounts of the Company, Ontex IV and Ontex II-A (together the “Merging Companies”) for the last three financial years.

(vi) The Ontex IV Joint Merger Proposal and the Ontex III Joint Merger Proposal (together the “Joint Merger Proposals”) were lodged with the Luxembourg Trade and Companies Register and were published in the Mémorial C, under number 1502 on 15 June 2015, in accordance with article 262 (1) of the 1915 Law.

(vii) The general meeting of shareholders of Ontex IV approved the Ontex IV Joint Merger Proposal and the Ontex IV Merger on the date of the present general meeting of shareholders of the Company.

(viii) The extraordinary general meeting of shareholders then adopted the following resolutions:

First resolution

After examination, the general meeting of shareholders resolved to approve the Ontex IV Joint Merger Proposal.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve the Ontex IV Merger under the simplified procedure regime provided for in articles 278 to 280 of the 1915 Law.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved (i) to acknowledge the approval of the Ontex IV Merger and the Ontex IV Joint Merger Proposal by the general meeting of shareholders of Ontex IV on the date of the present general meeting of shareholders of the Company and (ii) to approve the realisation of the Ontex IV Merger on the date of the present general meeting of shareholders.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve, as a result of the Ontex IV Merger, the contribution by Ontex IV of all its assets and liabilities to the Company and the subsequent dissolution without liquidation of Ontex IV.

Fifth resolution

After examination, the general meeting of shareholders resolved to approve the Ontex III Joint Merger Proposal.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve the Company Merger under the simplified procedure regime provided for in articles 278 to 280 of the 1915 Law.

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolved (i) to acknowledge the satisfaction of the condition precedent of the realisation of the Ontex IV Merger and (ii) to approve the realisation of the Company Merger on the Company Merger Effective Date.

Eighth resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve, as a result of the Company Merger, the contribution by the Company of its assets and liabilities to Ontex II-A and the subsequent dissolution without liquidation of the Company.

Ninth resolution

The general meeting of shareholders resolved to further grant power and authority to any director of the Company or any lawyer at Linklaters LLP, Luxembourg, each of them acting individually, with power of substitution to generally perform any action and complete any formality useful or necessary to implement and give effect to the Mergers and generally any and all resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

Notary's statement

In accordance with article 271 (2) of the 1915 Law, the undersigned notary declares and certifies having verified the existence and validity, under Luxembourg law, of the Joint Merger Proposals and of the legal acts and formalities imposed in order to render the Mergers effective.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand six hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the members of the bureau, who are known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de juillet,

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Ontex III S.A. (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153348, constituée en date du 25 mai 2010 suivant acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1517 du 23 juillet 2010 dont les statuts ont été modifiés la dernière fois en date du 1^{er} juillet 2014 suivant acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2579 du 24 septembre 2014.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Cristiana MUSTEANU, avocat, domiciliée professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Ruadhám O'CIARÁIN, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Catherine KREMER, avocat, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du projet commun de fusion en date du 8 juin 2015 élaboré conformément aux articles 261 (1) et (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), entre la Société, en tant que société absorbante et Ontex IV S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153359 («Ontex IV»), en tant que société absorbée (le «Projet Commun de Fusion de Ontex IV»).

2. Approbation de la fusion par absorption entre la Société, en tant que société absorbante, et Ontex IV, en tant que société absorbée, selon le régime de la procédure simplifiée tel que prévu par les articles 278 à 280 de la Loi de 1915 (la «Fusion de Ontex IV»).

3. Constat de l'approbation de la Fusion de Ontex IV et du Projet Commun de Fusion de Ontex IV par l'assemblée générale des actionnaires de Ontex IV et approbation de la réalisation de la Fusion de Ontex IV à la date de la présente assemblée générale des actionnaires de la Société.

4. Approbation, en raison de la Fusion de Ontex IV, de l'apport par Ontex IV de tous ses actifs et passifs à la Société et de la dissolution consécutive sans liquidation de Ontex IV.

5. Approbation du projet commun de fusion en date du 8 juin 2015 élaboré conformément aux articles 261 (1) et (2) de la Loi de 1915 entre la Société, en tant que société absorbée et Ontex II-A, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 2, rue du Fossé, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec un capital social de EUR 282.226.208,67 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153882 («Ontex II-A»), en tant que société absorbante (le «Projet Commun de Fusion de Ontex III»).

6. Approbation de la fusion par absorption entre la Société, en tant que société absorbée, et Ontex II-A, en tant que société absorbante, selon le régime de la procédure simplifiée tel que prévu par les articles 278 à 280 de la Loi de 1915 (la «Fusion de la Société»), et ensemble avec la Fusion de Ontex IV, les «Fusions»).

7. Approbation de la réalisation de la condition suspensive de réalisation de la Fusion de Ontex IV et approbation de la réalisation de la Fusion de la Société à la date à laquelle la présente assemblée générale des actionnaires de la Société et l'assemblée générale des actionnaires de Ontex II-A auront approuvé la Fusion de la Société (la «Date d'Effet de la Fusion de la Société»).

8. Approbation, en raison de la Fusion de la Société, de l'apport par la Société de tous ses actifs et passifs à Ontex II-A et de la dissolution consécutive sans liquidation de la Société.

9. Octroi d'un mandat pour exécuter de manière générale toutes les actions et accomplir toutes les formalités utiles ou nécessaires pour mettre en place et donner effet aux Fusions et à toutes les décisions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

(ii) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires ont été indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, signées par les mandataires, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné resteront également attachées au présent acte.

(iv) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions ordinaires sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée, et au regard de l'ordre du jour et des dispositions des articles 67-1 et 68 de la Loi de 1915, la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour à propos desquels les actionnaires ont été dûment informés avant l'assemblée.

(v) Conformément aux articles 267 (1) et 278 de la Loi de 1915, les documents suivants ont été mis à la disposition des actionnaires de la Société au siège social de la Société au moins un (1) mois avant la date de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, convoquée afin d'approuver la Fusion:

- le Projet Commun de Fusion de Ontex IV;
- le Projet Commun de Fusion de Ontex III; et
- les comptes annuels de la Société, de Ontex IV et de Ontex II-A (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») pour les trois derniers exercices sociaux.

(vi) Le Projet Commun de Fusion de Ontex IV et le Projet Commun de Fusion de Ontex III (ensemble, les «Projets Communs de Fusion») furent déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et furent publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1502 du 15 juin 2015, conformément à l'article 262 (1) de la Loi de 1915.

(vii) L'assemblée générale des actionnaires de Ontex IV a approuvé le Projet Commun de Fusion de Ontex IV et la Fusion de Ontex IV à la date de la présente assemblée générale des actionnaires de la Société.

(viii) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Après examen, l'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver le Projet Commun de Fusion de Ontex IV.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la Fusion de Ontex IV selon le régime de la procédure simplifiée prévue par les articles 278 à 280 de la Loi de 1915.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé (i) de constater l'approbation de la Fusion de Ontex IV et du Projet Commun de Fusion de Ontex IV par l'assemblée générale des actionnaires de Ontex IV à la date de la présente assemblée générale des actionnaires de la Société et (ii) d'approuver la réalisation de la Fusion de Ontex IV à la date de la présente assemblée générale des actionnaires.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver, en raison de la Fusion de Ontex IV, l'apport par Ontex IV de tous ses actifs et passifs à la Société et la dissolution consécutive sans liquidation de Ontex IV.

Cinquième résolution

Après examen, l'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver le Projet Commun de Fusion de Ontex III.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la Fusion de la Société selon le régime de la procédure simplifiée prévue par les articles 278 à 280 de la Loi de 1915.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de (i) constater la réalisation de la condition suspensive de réalisation de la Fusion de Ontex IV et (ii) d'approuver la réalisation de la Fusion de la Société à la Date d'Effet de la Fusion de la Société.

Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver, en raison de la Fusion de la Société, l'apport par la Société de tous ses actifs et passifs à Ontex II-A et la dissolution consécutive sans liquidation de la Société.

Neuvième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'octroyer le pouvoir et l'autorité à tout gérant de la Société ou tout avocat de Linklaters LLP, Luxembourg, chacun d'eux agissant individuellement, avec un pouvoir de substitution afin d'exécuter de manière générale toutes les actions et accomplir toutes les formalités utiles ou nécessaires pour mettre en place et donner effet aux Fusions et de manière générale à toutes les résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Constat du notaire

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi de 1915, le notaire soussigné (i) déclare et certifie avoir vérifié l'existence et la validité, en droit luxembourgeois, des Projets Communs de Fusion ainsi que des actes juridiques et formalités imposés afin de rendre les Fusions effectives.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille six cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms, états civils et demeures, ont signé avec le notaire soussigné, la présente minute.

Signé: C. MUSTEANU, R. O'CIARÁIN, C. KREMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 juillet 2015. 2LAC/2015/16704. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126602/246.

(150137872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Ontex IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.359.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of July.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Ontex IV S.A. (the «Company»), a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 153359, incorporated on 25 May 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1507 of 22 July 2010 and whose articles of incorporation have for the last time been amended on 1 July 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2569 of 23 September 2014.

The meeting was opened with Mrs Cristiana MUSTEANU, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Ruadhám O'CIARÁIN, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Catherine KREMER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following statements and declarations:

(i) The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. To approve the joint merger proposal dated 8 June 2015 drawn up in accordance with Articles 261 (1) and (2) of the law of August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") between the Company, as absorbed company and Ontex III S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153348 ("Ontex III"), as absorbing company (the "Joint Merger Proposal").

2. To approve the merger by absorption between the Company, as absorbed company, and Ontex III, as absorbing company under the simplified procedure regime provided for in articles 278 to 280 of the 1915 Law (the "Merger").

3. To approve the realisation of the Merger on the date when the present general meeting of shareholders of the Company and the general meeting of shareholders of Ontex III have approved the Merger (the "Merger Effective Date").

4. To approve, as a result of the Merger, the contribution by the Company of all its assets and liabilities to Ontex III and the subsequent dissolution without liquidation of the Company.

5. To grant power and authority to generally perform any action and complete any formality useful of necessary to implement and give effect to the Merger and any resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

(ii) The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by the shareholders were shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) It results from the attendance list that all ordinary shares are duly present or represented at the present meeting, and in consideration of the agenda and the provisions of articles 67-1 and 68 of the 1915 Law, the present meeting is validly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda which the shareholders have been duly informed of before this meeting.

(v) In accordance with articles 267 (1) and 278 of the 1915 Law, the following documents have been put at the disposal of the shareholders of the Company at the Company's registered office at least one (1) month prior to the date of the present extraordinary general meeting of shareholders of the Company, convened to approve the Merger:

- the Joint Merger Proposal; and

- the annual accounts of the Company and Ontex III (together the "Merging Companies") for the last three financial years.

(vi) The Joint Merger Proposal was lodged with the Luxembourg Trade and Companies Register and was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1502 on 15 June 2015, in accordance with article 262 (1) of the 1915 Law.

(vii) The extraordinary general meeting of shareholders then adopted the following resolutions:

First resolution

After examination, the general meeting of shareholders resolved to approve the Joint Merger Proposal.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve the Merger under the simplified procedure regime provided for in articles 278 to 280 of the 1915 Law.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve the realisation of the Merger on the Merger Effective Date.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve, as a result of the Merger, the contribution by the Company of its assets and liabilities to Ontex III and the subsequent dissolution without liquidation of the Company.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to further grant power and authority to any director of the Company or any lawyer at Linklaters LLP, Luxembourg, each of them acting individually, with power of substitution to generally perform any action and complete any formality useful or necessary to implement and give effect to the Merger and generally any and all resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

Notary's statement

In accordance with article 271 (2) of the 1915 Law, the undersigned notary declares and certifies having verified the existence and validity, under Luxembourg law, of the Joint Merger Proposal and of the legal acts and formalities imposed in order to render the Merger effective.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand six hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the members of the bureau, who are known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de juillet,

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Ontex IV S.A. (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153359, constituée en date du 25 mai 2010 suivant acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1507 du 22 juillet 2010 dont les statuts ont été modifiés la dernière fois en date du 1^{er} juillet 2014 suivant acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2569 du 23 septembre 2014.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Cristiana MUSTEANU, avocat, domiciliée professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Ruadhám O'CIARÁIN, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Catherine KREMER, avocat, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du projet commun de fusion en date du 8 juin 2015 élaboré conformément aux articles 261 (1) et (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), entre la Société, en tant que société absorbée et Ontex III S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153348 («Ontex III»), en tant que société absorbante (le «Projet Commun de Fusion»).

2. Approbation de la fusion par absorption entre la Société, en tant que société absorbée, et Ontex III, en tant que société absorbante, selon le régime de la procédure simplifiée tel que prévu par les articles 278 à 280 de la Loi de 1915 (la «Fusion»).

3. Approbation de la réalisation de la Fusion à la date à laquelle la présente assemblée générale des actionnaires de la Société et l'assemblée générale des actionnaires de Ontex III auront approuvé la Fusion (la «Date d'Effet de la Fusion»).

4. Approbation, en raison de la Fusion, de l'apport par la Société de tous ses actifs et passifs à Ontex III et de la dissolution consécutive sans liquidation de la Société.

5. Octroi d'un mandat pour exécuter de manière générale toutes les actions et accomplir toutes les formalités utiles ou nécessaires pour mettre en place et donner effet à la Fusion et à toutes les décisions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

(ii) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires ont été indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, signées par les mandataires, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné resteront également attachées au présent acte.

(iv) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions ordinaires sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée, et au regard de l'ordre du jour et des dispositions des articles 67-1 et 68 de la Loi de 1915, la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour à propos desquels les actionnaires ont été dûment informés avant l'assemblée.

(v) Conformément aux articles 267 (1) et 278 de la Loi de 1915, les documents suivants ont été mis à la disposition des actionnaires de la Société au siège social de la Société au moins un (1) mois avant la date de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, convoquée afin d'approuver la Fusion:

- le Projet Commun de Fusion; et

- les comptes annuels de la Société et de Ontex III (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») pour les trois derniers exercices sociaux.

(vi) Le Projet Commun de Fusion fut déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1502 du 15 juin 2015, conformément à l'article 262 (1) de la Loi de 1915.

(vii) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Après examen, l'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver le Projet Commun de Fusion.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la Fusion selon le régime de la procédure simplifiée prévue par les articles 278 à 280 de la Loi de 1915.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la réalisation de la Fusion à la Date d'Effet de la Fusion.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver, en raison de la Fusion, l'apport par la Société de tous ses actifs et passifs à Ontex III et la dissolution consécutive sans liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'octroyer le pouvoir et l'autorité à tout administrateur de la Société ou tout avocat de Linklaters LLP, Luxembourg, chacun d'eux agissant individuellement, avec un pouvoir de substitution afin d'exécuter de manière générale toutes les actions et accomplir toutes les formalités utiles ou nécessaires pour mettre en place et donner effet à la Fusion et de manière générale à toutes les résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Constat du notaire

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi de 1915, le notaire soussigné déclare et certifie avoir vérifié l'existence et la validité, en droit luxembourgeois, du Projet Commun de Fusion ainsi que des actes juridiques et formalités imposés afin de rendre la Fusion effective.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille six cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms, états civils et demeures, ont signé avec le notaire soussigné, la présente minute.

Signé: C. MUSTEANU, R. O'CIARÁIN, C. KREMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 juillet 2015. 2LAC/2015/16703. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126603/176.

(150137866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

MS Services, Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 153.126.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015087387/10.

(150099947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Wild Project Gallery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 22, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 198.801.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le quinze du mois de juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1. OREFA S.à r.l., une société à responsabilité limitée au capital social de EUR 32.632.300, constituée et régie sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.880,

2. PROZART S.à r.l., une société à responsabilité limitée au capital social de EUR 12.500,00.-, constituée et régie sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.365,

Tous deux ici dûment représentées par M. Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations «ad hoc» données sous seing privé.

Lesquelles procurations, paraphées «ne varietur» par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêté comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Wild Project Gallery S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet:

- l'achat, la vente, la location, la création, l'exploitation et la gestion de galeries d'art;
- le négoce, l'import, l'export, la location, le dépôt-vente de toutes oeuvres d'art, de tous objets d'art, notamment tableaux, sculptures, photographies, gravures, etc. ...;
- l'évaluation d'œuvres d'art;
- l'exploitation de droits d'auteur et de droits à l'image sous toutes formes;
- la réalisation d'opérations financières en rapport avec l'art, le marché d'art et le milieu artistique et culturel.

La Société pourra pour son propre compte ou pour le compte de tiers, exercer toutes activités commerciales ou financières qu'elle considère comme nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social ou qui sont directement ou indirectement liés à son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital émis de la Société est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR) représenté par trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

En cas de décès d'un associé ses parts sociales devront être transférées par le conjoint survivant, les héritiers réservataires et les héritiers légaux aux associés survivants. Le prix de rachat des parts sociales devra être calculé sur base de la valeur de marché des parts sociales. Si aucun accord n'est trouvé sur le prix de rachat, le prix de rachat devra être déterminé par un expert indépendant devant être choisi parmi les réviseurs d'entreprises agréés.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les gérants sont révocables ad nutum (sans cause) sur décision des associés, à tout moment.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature individuelle de l'un quelconque des Gérants si plus d'un Gérant a été nommé, y compris en ce qui concerne la gestion journalière.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, y compris en ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute (s) personne(s) à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou de l'un des Gérants.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous les membres du Conseil de Gérance, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peu(ven)t prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société.

Les Gérants pourront être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou est susceptible d'avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque

(i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront supportés par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui auront été intentés contre eux du fait de leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou faute grave ou faute intentionnelle. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou faute grave ou faute intentionnelle. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, pourront, à la discrétion des associés, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui ne devront pas être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé.

Ils pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois ou contractuels, être révoqué pour juste motifs ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. Une assemblée générale annuelle des associés doit se tenir dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice précédent au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que les circonstances, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés.

L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés prédésignés	Capital Souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
OREFA S.à r.l.	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-
PROZART S.à r.l.	EUR 25.000,-	25.000	EUR 25.000,-
Total:	EUR 37.500,-	37.500	EUR 37.500,-

Le montant de trente-sept mille cinq cent euro (EUR 37.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.500,-.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Résolutions des associés

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à L-1946 Luxembourg, 22, rue Louvigny, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés décide de fixer à un (1) le nombre de Gérants et décide de nommer la personne suivante pour une durée indéterminée:

- M. Renaud BERGONZO, né le 2 novembre 1967 à Paris (France), résidant professionnellement à L-1946 Luxembourg, 22, rue Louvigny, en tant que Gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: S. Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 16 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16826. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni.

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015127965/308.

(150137418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Blue Steel Logistics SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 131.029.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remerschen, den 10.06.2015.

Référence de publication: 2015087001/10.

(150099688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

BTE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 186.923.

Les Comptes annuels du 25 avril au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015087015/12.

(150099825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

LFPartners Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 182.010.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 10 juin 2015, les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes se clôturant au 31 décembre 2015, qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015088158/15.

(150100289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.
